

**Contrat relatif au suivi de la marque QUALITE TOURISME™
pour les Offices de Tourisme**

Ce document est un modèle permettant à un relais territorial de créer un contrat type pour le suivi de ses offices de tourisme. Des modifications sur la forme peuvent être apportées ainsi que sur le fond dans les parties où cela est spécifié. Le but est que tous les offices de tourisme de France respectent au minimum les mêmes engagements.

Entre d'une part :

Nom de la structure :

Ci-après dénommé « Relais Territorial »

représenté par :

Madame / Monsieur (indiquer les prénom et nom de la personne habilitée à représenter la structure) :

.....

Fonction :

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

.....Code postal :Ville :

et d'autre part :

L'Office de Tourisme de :

(Ci-après dénommé «Office de Tourisme»),

représenté par :

Madame / Monsieur (indiquer les prénom et nom de la personne habilitée à représenter la structure) :

.....

Fonction :

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

.....Code postal :Ville :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat :

Le présent contrat organise les modalités de suivi intermédiaire sur un cycle de 5 ans de la marque QUALITE TOURISME™ entre l'Office de Tourisme accompagné et le Relais Territorial, telles que définies par ADN Tourisme dans le respect du Règlement d'usage de la Marque et dans le document « Modalités de suivi intermédiaire » (cf document en vigueur en annexe).

Article 2 – Engagements du Relais Territorial :

Dans le cadre du suivi intermédiaire, le Relais territorial s'engage à :

- Assurer une animation de démarche qualité collective dont les missions sont décrites dans le document « Modalités de suivi intermédiaire » (cf annexe en vigueur)
- Informer les Offices de Tourisme de son territoire sur son offre d'accompagnement et de suivi : **à personnaliser par le Relais Territorial**

Article 3 – Engagements de l'Office de Tourisme :

L'Office de Tourisme respecte les engagements de l'Office de Tourisme « accompagné » dans le document « Modalités de suivi intermédiaire » (cf annexe en vigueur).

Dans ce cadre, il confirme au Relais Territorial :

- La réalisation de son/ses visite(s) mystère et de son audit complet
- Sa participation aux actions de professionnalisation proposées par le Relais
- La réalisation de son autoévaluation et du plan d'actions associé sur le cycle de 5 ans **(outil à préciser)**
- La réalisation de son pré-audit en N4 ou N5 (Rapport sur le portail de la DGE)

L'Office de Tourisme « accompagné » transmet au Relais Territorial les documents témoignant du respect de ces différents engagements au fur et à mesure de leur réalisation.

- Et fournit les documents complémentaires suivants : **au choix documents et fréquence à personnaliser par le Relais Territorial**

Article 4 – Durée du contrat :

Le présent contrat est signé pour une durée de 5 ans à partir de sa signature. Il se renouvelle par accord des parties.

Article 5 – Dispositions financières :

Au choix du relais territorial

Article 6 – Conditions de paiement :

Au choix du relais territorial

Article 7 – Résiliation

Au choix du relais territorial

Article 8 – Responsabilité

Au choix du relais territorial

Article 9 – Election de domicile

Chaque partie fait élection de domicile en son siège social respectif.

<p>POUR LE RELAIS TERRITORIAL</p>	<p>POUR L'OFFICE DE TOURISME <i>BON POUR ACCORD</i></p> <p>(Nom, qualité, signature, date et cachet) <i>Le soussigné déclare formellement avoir les pouvoirs nécessaires pour engager l'office de tourisme désigné. Un double lui sera envoyé dès la signature de la seconde partie.</i></p>
-----------------------------------	--